

COMMUNE DE TEUILLAC

ARRONDISSEMENT DE BLAYE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Séance du 08 Octobre 2025

Convocation du Maire en date du 02 Octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TEUILLAC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Franck BLANC, Maire.

Étaient présents : M. BLANC (Maire), MM. THENADEY, VACHER, Mme PAUVIF (Adjoint), Mmes BODET, FRITSCH, GAILHARD-SOUMET, JUIN GENTET, MM. DUNIAUD, LAVIGNAC.

Absents excusés : Mmes BRAVIN, BRISSON, CHADOUTAUD, M. NOAILLES.

Mme PAUVIF a été élue secrétaire de séance.

N° : 2025-10-32	OBJET :	AVIS SUR LA MODIFICATION N°1 DU SCoT HAUTE GIRONDE BLAYE-ESTUAIRE
----------------------------------	----------------	--

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a été approuvé le 04 mars 2020. Il est entré en application le 24 août 2020. Jusqu'à lors, aucune procédure n'a été engagée pour faire évoluer le schéma.

En application de l'article L.143-33 du Code de l'Urbanisme, le Président du Syndicat Mixte du SCoT a engagé la procédure de modification de droit commun n°1 par arrêté en date du 12 mai 2025.

La modification du schéma ne porte que sur la commune de Braud-et-Saint-Louis, et plus particulièrement le secteur de la Borderie. Elle concerne l'application de la loi Littoral sur la commune.

La modification a pour objectif de se questionner sur la qualification du secteur de la Borderie au regard des critères retenus dans le SCoT approuvé en mars 2020 pour qualifier les agglomérations et les villages au titre de la loi Littoral. Elle propose d'intégrer le secteur de la Borderie au bourg de Braud-et-Saint-Louis qualifié de « village » par le SCoT au titre de la loi Littoral.

En application de l'article R.143-4 du Code de l'Urbanisme, les communes disposent d'un délai de trois mois pour transmettre leur avis au Syndicat Mixte.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

↓ **DÉCIDE, à l'unanimité, D'APPROUVER le projet de modification n°1 du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.**

Fait et délibéré, en mairie, les jours, mois et an que dessus.

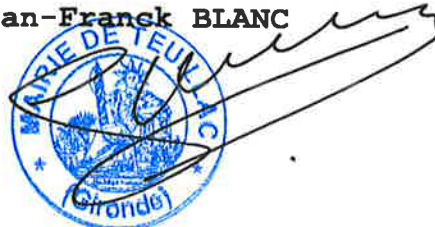
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Fait à Teuillac, le 08 Octobre 2025.

La Secrétaire de séance,
Micheline PAUVIF



Le Maire,
Jean-Franck BLANC



Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10